Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 21 (1876)
Heft: 4

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

sur 750 de largeur, il faudrait acheter 110 arpents de terrain, ce qui, à raison de 1500 fr. l'arpent, coûterait 165,000 fr.

» Le coût des constructions à faire, du matériel à acheter pour mettre la caserne en état de recevoir 600 hommes de plus, pour avoir deux cuisines au lieu d'une, un stand, des cibles, etc., peut être évalué à 300,000 fr.

» On désire que Colombier devienne place d'armes fédérale, mais les exigences de la Confédération sont énormes et ce qu'on connaît de la compensation qui sera accordée pour tous les sacrifices à faire, c'est que probablement cette compensation sera réglée par le paiement d'une indemnité journalière par homme.

» D'après le tableau des écoles qui est arrivé dernièrement au Département militaire, le nombre des journées de caserne à Colombier s'élèvera en 1876 à 117,620.

» M. le Dr Roulet. Ce que vient de dire M. le Directeur militaire a convaincu l'orateur que les choses sont encore dans l'état primitif et que rien n'est fait. Il remercie le Conseil d'Etat d'être resté dans le *statu quo*.

» La quantité de soldats qui viendront cette année recevoir leur instruction militaire à Colombier lui font espérer que cette localité a des chances d'être choisie comme place d'armes de la 2e division. Il termine en demandant combien la Confédération a payé pour l'année passée.

» M. le Directeur militaire. La Confédération a payé 10 centimes par jour et par homme, ce qui a produit une somme totale que l'orateur ne peut indiquer maintenant. M. Touchon a eu un entretien avec M. le Directeur militaire du canton de Fribourg ; il en est résulté que cet Etat devrait dépenser environ 2,000,000 de francs pour faire de Fribourg une place d'armes remplissant les conditions exigées par la Confédération.

» M. le Dr Roulet se déclare satisfait. »

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le Conseil fédéral a nommé le tribunal de cassation militaire pour l'année courante :

Président, M. le lieutenant-colonel Amiet, à Soleure.
Vice-président, M. le lieutenant-colonel Bischoff, à Bâle.
Juges, MM. le lieutenant-colonel Hofer, à Berne.
» le commandant Gaulis, à Lausanne.
» le capitaine Hilty, à Berne.
Suppléants, MM. les capitaines promus majors Doret, à Aigle, Wieland, à Bâle, et Cornaz, à Neuchâtel.

M. le colonel Wurstemberger vient de mourir à Berne, après une courte maladie. Cet excellent officier était né en 1806 ; il avait débuté dans l'artillerie, et comme tel il était très connu de nos officiers ; il avait été à Thoune en même temps que notre concitoyen thurgovien, qui fut plus tard empereur des Français. Jusqu'en 1848, M. Wurstemberger dirigea l'arsenal cantonal de Berne, puis il entra dans l'administration fédérale, où il fonctionnait comme chef de la section du matériel. C'était un homme dont on appréciait beaucoup les connaissances techniques.

M. le major Zellweger, commandant du 8e régiment de cavalerie, a été promu lieutenant-colonel et instructeur-chef de l'arme, en remplacement de M. le lieutenant-colonel Müller, passé sur sa demande et pour raison de santé, instructeur de cavalerie de 1re classe.

Le Conseil fédéral a accepté la démission du service militaire des officiers dont les noms suivent, avec remercîments pour les services rendus :

M. le lieutenant-colonel Jaccard, à Lausanne ; M le capitaine Gottlieb Lehmann, à Langnau ; M. le colonel Bell, à Lucerne ; M. Edouard Schwerzmann, à Zoug, depuis 1865 capitaine à l'état-major judiciaire.

Berne. — Les revues des compagnies de landwehr du Jura bernois auront lieu en mars prochain, comme suit :

Bataillon no 21, à Saint-Imier, les 1—4 mars.

Bataillon nº 22, à Bellelay, les 6—9 mars.
» nº 23, à Delémont, les 10, 11, 13 et 14 mars.
» nº 24, à Porrentruy, les 15—18 mars.

Fribourg. — Le conseil d'Etat a fait les nominations suivantes :
Lieutenant d'artillerie de campagne : Majeux, Frédéric, à Fribourg.
Lieutenant de carabiniers : Galley, Arthur, à Fribourg.
Lieutenants d'infanterie : Kern, Jules, à Fribourg ; Zehntner, Jean, idem ; Michaud, Pierre, idem ; Vogt, Emile, idem ; Favre, Pierre, à Bulle ; Genoud, Casimir, à Châtel-St-Denis ; Sidler, Joseph, à Romont ; Glasson, Aloïs, à Fribourg ; Baud, Victor-Aimé, à Marconnens ; Haymoz, Jos., à La Roche ; Diesbach, Rodolphe à Rosière ; Guinnard, Louis, à Fribourg ; Buclin, Léon, idem ; Braillard, François, idem ; Saudan, Pierre, à Bulle ; Jacquet, François, à Estavannens ; Wattelet, Gustave, à Morat ; Robadey, Pierre, à Bulle ; Caouet, Léon, à St-Gall ; Benninger, Jean, à Jentes ; Pasquier, Henri, à la Tour-de-Trême ; Joye, Charles, à Romont.
Ces nominations ont été faites ensuite d'obtention de certificats de capacité.

Vaud. — Le lieutenant-colonel fédéral Cherix est mort le 10 février au soir à Bex, dans sa propriété de Grande-Fontaine. Il emporte les regrets de toute la contrée et de ses nombreux amis.

M. Cherix avait occupé des positions civiles et militaires qu'il a constamment justifiées par son aptitude et le zèle qu'il apportait à l'accomplissement de ses devoirs ; commandant d'arrondissement, député au Grand Conseil, représentant du 1er arrondissement au Conseil national, pendant une législature, magistrat communal, il a laissé dans ces différentes fonctions les meilleurs souvenirs.

Combien de paupières de *vieux*, dit à son sujet le *Messager des Alpes*, vont s'humecter au souvenir de ce chef tant aimé et respecté, de ce supérieur qui savait si bien allier les exigences du service à une autorité toute paternelle.

Depuis bien des années la santé de M. Ed. Cherix était ébranlée et il vivait, pour ainsi dire, dans la retraite ; c'est qu'il a subi de rudes épreuves dans sa famille : ses deux enfants chéris l'avaient précédé dans la tombe depuis bien des années déjà.

M. le lieutenant colonel Ch. Fornallaz, ancien commandant d'arrondissement et notaire, est décédé le 14 février courant, à Avenches. Homme de bien dans toute l'acception du terme, il laisse un excellent souvenir parmi ses concitoyens, qui avaient appris à l'estimer, soit comme chef militaire, soit comme homme privé. M. Fornallaz avait 67 ans.

Dans sa séance du 4 février courant, le Conseil d'Etat a décidé de ne pas repourvoir à la place de commandant de la gendarmerie, vacante par le décès du titulaire. Le département militaire a été chargé de faire le nécessaire jusqu'à la réorganisation du corps.

MM. Jean Chapuis, Adrien Deriaz, Jules Hirzel, Edouard Manuel, Charles Melley, Georges Rochat, Edouard Cuénod, tous à Lausanne, ont été nommés lieutenants d'artillerie.

L'assemblée générale des actionnaires de la *Revue militaire suisse* est convoquée pour le **mercredi 15 mars**, à 2 heures de l'après-midi, à *l'hôtel du Belvédère*, à Lausanne.

Le Comité de surveillance est convoqué pour le même jour et au même local, à 1 heure.

Ordre du jour :

Rapport sur l'exercice de 1875 et examen des comptes.
Propositions individuelles.

Le Président du Comité de surveillance,
F. Sarazin, lieut.-colonel d'artillerie.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.